

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Syndicat international des marins canadiens

Mise à jour du groupe de travail COVID-19

Le 29 janvier 2021

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest
Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est
Chris Given, directeur des relations gouvernementales
Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)
Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la plus récente mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

I. Présentation

En date du 26 janvier 2021, la situation au Canada était la suivante :

- 757 022 cas au total (+75 694 depuis la dernière mise à jour)
- 59 551 cas actifs (-19 742 depuis la dernière mise à jour)
- 19 403 décès (+2 020 depuis la dernière mise à jour)

Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que la majorité des cas ont été signalés en Ontario et au Québec. Dans les sept jours précédant le 26 janvier 2021, l'Ontario a signalé 16 423 cas, tandis que le Québec en a signalé 10 268. Nous allons dans la bonne direction depuis notre dernière mise à jour. Les deux provinces ont travaillé dur pour maîtriser la propagation des cas de COVID-19. Espérons que ces chiffres continuent de s'améliorer.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Le rapport a souligné que :

- Sur l'ensemble des personnes testées (17 120 912), 4,3 % ont reçu un résultat positif à la COVID-19.
- La majorité des cas, soit 18,9 %, sont encore observés dans la tranche d'âge des 20-29 ans, tandis que les personnes de plus de 80 ans sont plus susceptibles de présenter des symptômes plus graves, avec un taux d'hospitalisation de 33,5 %.
- Cependant, il faut souligner que des infections, des hospitalisations et des décès ont été signalés dans chaque groupe d'âge, y compris chez les enfants.

Au cours de la dernière semaine environ, les provinces du Québec et de l'Ontario, les deux régions les plus durement touchées du pays, ont commencé à voir leur nombre de cas actifs de COVID-19 diminuer. Bien que les chiffres de cette semaine soient encore élevés par rapport à ce que nous avons vu tout au long de la pandémie, ces provinces semblent maintenant mieux maîtriser la propagation du virus. Cette diminution des cas peut être attribuée aux mesures de confinement strictes qui ont été mises en place.

Le SIMC a mis de la pression sur les gouvernements provinciaux à l'échelle du pays pour veiller à ce que les marins et les travailleurs du secteur maritime soient inclus dans la deuxième phase de vaccination des travailleurs essentiels contre la COVID-19. Votre syndicat a notamment publié un communiqué de presse le 18 janvier 2021 dans lequel il exhorte les gouvernements à agir sur ce front.

Le SIMC a également lancé un appel à l'action pour que tous ses membres communiquent avec leurs députés provinciaux locaux afin de leur demander d'inclure les marins dans les plans de vaccination contre la COVID-19. Cet appel à l'action se trouve sur notre site Web, qui comprend aussi des ressources utiles, dont les coordonnées des députés provinciaux et un modèle de courriel rédigé par le SIMC. Comme le dit si bien l'une des devises du SIMC (nous sommes plus forts ensemble), il est important que nous travaillions de concert pour veiller à responsabiliser le gouvernement.

Non seulement le déploiement de la vaccination contre la COVID-19 se fait lentement au pays, mais de nombreux renseignements erronés sont aussi partagés en ligne. En effet, certaines histoires circulent sur des personnes qui sont supposément décédées

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



après avoir reçu le vaccin, ce qui est incroyablement trompeur, comme l'ont souligné CBC News et des scientifiques à l'échelle nationale. La plupart de ces histoires omettent des renseignements critiques indiquant que d'autres maladies sont la cause réelle du décès, et non le vaccin. Nous encourageons donc tous les membres du SIMC à écouter les scientifiques et les experts de la santé, qui se spécialisent en études et en recherches sur les vaccins et les virus pour gagner leur vie, et d'éviter de tirer leurs sources d'information sur Facebook, les réseaux sociaux ou d'autres médias qui ne se basent pas sur des recherches légitimes et des preuves scientifiques.

Liens : <https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html>

<https://www.seafarers.ca/call-to-action-seafarers-must-be-included-in-phase-2-vaccinations/>

<https://www.cbc.ca/news/health/covid-coronavirus-seniors-vaccine-facts-1.5888781>

<https://globalnews.ca/news/7598109/covid-19-misinformation-science-social-media/>

II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles.

Plus tard cette semaine, les représentants du SIMC participeront à une « séance de mobilisation ciblée » organisée par Transports Canada avec les intervenants de l'industrie afin de discuter des ordonnances provisoires concernant la COVID-19 en vigueur dans le secteur maritime. Les discussions seront axées sur les prochaines étapes relatives aux mesures provisoires restreignant la navigation des bateaux de plaisance ainsi que sur les restrictions en place à bord des navires à passagers et des navires de croisière en raison de la COVID-19, qui expireront le 28 février 2021.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir (les examens oraux peuvent désormais être administrés virtuellement) - BSN No. : 21/2020 » :

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-certificats-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-examens-oraux-peuvent-desormais-administres-virtuellement>

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

<https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/mobility-asymptomatic-presumed-non-covid-19-carrying-seafarers-marine-sector-during-covid-19-pandemic-ssb-no-28-2020>

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 28 janvier 2021, la situation à bord était la suivante :

- 0 navires faisaient face à des cas actifs
- 4 navires ayant eu des cas – membres rétablis et de retour au travail
- 11 cas confirmés depuis le début de la pandémie
 - 0 cas actif*
 - 10 cas rétablis
 - 1 décès

Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



V. Restrictions relatives aux congés à terre

Les congés à terre peuvent être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions relatives aux congés à terre dans les ports suivants uniquement, compte tenu des conditions de confinement récentes à travers le pays* (au 28 janvier 2021) :

- Tous les ports américains
- Tous les ports au Québec
- Tous les ports en Ontario

*Gardez en tête que certains ports ne pourraient pas disponibles pour un congé à terre en raison de restrictions locales ou provinciales échappant au contrôle immédiat de quiconque (Atlantic Bubble, zones à accès restreint pour les voyages interrégionaux, etc.)

Cette liste pourrait être modifiée à tout moment pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.

Si vous demandez un congé à terre et que celui-ci vous est refusé dans un port qui ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez en informer immédiatement le délégué de votre navire et contacter le Syndicat afin qu'un grief soit déposé. Veuillez vous assurer de documenter l'instance (lieu, heure, motif du congé à terre, raison du refus, etc.) car le syndicat aura besoin de ces informations pour la procédure de grief.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. **Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.**

VII. Questions relatives au transport maritime international

Plus d'un million de marins dans le monde sont aujourd'hui touchés par la crise des changements d'équipage qui a frappé les marins du monde entier. Des centaines de milliers de marins sont restés pris à bord bien au-delà de la durée maximale autorisée par la Convention du travail maritime établie à 11 mois. Parallèlement, des centaines de milliers d'autres marins sont restés pris sur la terre, incapables de rejoindre des navires ou de trouver un emploi, et subissent de ce fait des situations économiques terribles dans leurs pays respectifs.

Le 26 janvier 2021, la Fédération internationale des travailleurs des transports (ITF), aux côtés de plus de 300 leaders de l'industrie et des droits de l'homme dans le secteur de la transportation maritime, a signé la Déclaration de Neptune. Il s'agit d'un nouvel engagement mondial axé sur la revue des attentes et la responsabilisation de l'industrie pour qu'elle utilise son influence pour mettre fin à la crise croissante liée aux changements d'équipage. Les signataires comprennent de grandes multinationales comme BP, Cargill, Rio Tinto et Shell. On

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



attend des signataires qu'ils assument une responsabilité partagée pour résoudre la crise, une initiative dirigée par le Forum maritime mondial.

Le Secrétaire général de l'ITF, Stephen Cotton, salue les engagements des 327 organisations et entreprises. Il a notamment déclaré : « L'ITF salue l'engagement des armateurs, des affréteurs, des investisseurs, des ONG et des groupes industriels qui ont signé la Déclaration de Neptune. Nous nous attendons maintenant à ce que ces deniers passent de la parole aux actes ». Les quatre principaux piliers de la Déclaration de Neptune sont les suivants :

- Reconnaître les marins comme étant des travailleurs essentiels et leur donner un accès prioritaire aux vaccins contre la COVID-19;
- Établir et mettre en œuvre des protocoles de santé standard reposant sur les meilleures pratiques existantes;
- Augmenter la collaboration entre les exploitants de navires et les affréteurs afin de faciliter les changements d'équipage;
- Assurer la connectivité aérienne entre les principaux hubs portuaires pour les marins.

En raison de l'arrivée de nouvelles souches de COVID-19 dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, qui, selon les scientifiques, pourraient être plus contagieuses que le virus d'origine, les autorités d'immigration de certains pays, dont les Philippines, réimplantent maintenant des restrictions relatives aux changements d'équipage. En effet, les Philippines, premier fournisseur d'équipages au monde et destination clé pour les changements d'équipage pendant la pandémie, ont décidé de ne plus faire de changements d'équipage pour les marins ayant visité l'un des 21 pays ciblés deux semaines avant leur visite en République d'Asie du Sud-Est.

Le SIMC continue de jouer un rôle très actif au sein de l'ITF et travaille de pair avec l'OIT et l'OMI. Le Syndicat continue d'appeler les nations et les organisations à désigner les marins comme travailleurs essentiels, à faciliter les changements d'équipage et à ouvrir les frontières aux travailleurs du secteur maritime qui continuent à faire rouler les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en endurant d'énormes souffrances personnelles. Assez, c'est assez.

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, consulter le site web de l'ITF (*en anglais seulement*) :

<https://itfseafarers.org/en>

<https://www.itfglobal.org/en>

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.